

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 3 octobre 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY – M. BARAY - Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET – M. LALOT - M. OREN - M. RENOUF –Mme TORRES - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. RAMBAUD
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à M. KHALID
- M. TAVARES à M. BARAY
- M. TOUANE à Mme RASAMOELY
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS :

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

EXCUSÉS

- Mme PRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
Pan coupé angle Debussy-C.Franck : acquisition Vergnet

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 10 octobre 2023

OBJET :
Pan coupé angle Debussy-C.Franck : acquisition Vergnet

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Aménagement urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. OZTURK : Dans le cadre d'un projet de clôture pleine à l'angle des rues Claude Debussy et César Franck, la commune a proposé la réalisation d'un pan coupé afin d'assurer la sécurité des automobilistes au carrefour.

Il a donc été négocié l'acquisition d'un pan coupé de 6 m², issu de la parcelle cadastrée BD 111, propriété de Mme VERGNET, à l'euro symbolique.

Aussi, compte tenu de ces précisions, il est proposé de valider les termes de cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'acquérir 6 m² de la parcelle cadastrée BD 111, d'une superficie de 6 m², sise à l'angle des rues César Franck et Claude Debussy, propriété de Mme VERGNET Claire, moyennant l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à signer tout document relatif à cette affaire auprès de l'étude du vendeur.

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	30	
Votes pour	30	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
 et le compte-rendu de la présente délibération ont
 été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
 acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
 devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de
 la date de sa publication.*

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

